

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

École de musique locale de la Commune de Mondercange



Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025



Modalités d'inscription pour les anciens élèves

1. Inscriptions des anciens élèves

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. L'**abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera l'**arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 1 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Formation musicale / Pratique collective)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours*	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Vendredi, 16h15 - 17h15 à Mondercange	gratuit	50 €
Formation musicale 2	- avoir réussi l'année précédente	Mercredi, 16h15 - 17h45 à Mondercange		
Formation musicale 3	- avoir réussi l'année précédente	Mardi, 16h00 - 18h00 à Reckange/Mess		
Formation musicale 4	- avoir réussi l'année précédente	Mercredi, 17h45- 19h45 à Mondercange		
Formation musicale 1 accéléré	- pour adultes et enfants à partir de 12 ans	Jeudi, 18h00-20h00 à Mondercange		
Formation musicale 2 accéléré	- avoir réussi l'année précédente	Jeudi, 20h00 - 22h00 à Mondercange		
Pratique collective vocale: Formation chorale pour enfants et jeunes	- avoir 7 ans au 31.8.- 13 ans. Suivre en parallèle le cursus de formation musicale.	Horaire et lieu à déterminer au vu des inscriptions.		

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
Piano	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 2. - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		
Inférieur 3 + 4	75 €	75 €
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et informations utiles

La fiche d'inscription 2024/2025 est à renvoyer à inscriptions@ugda.lu du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024**. Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA:

Tony Andrich: 22 05 58 - 36 / tony.andrich@ugda.lu

Harmonie Municipale de Mondercange:

Sara Leclere: musekschoul.monnerrech@gmail.com

La rentrée scolaire aura lieu le mercredi 18 septembre 2024.



